

## APPEL D'OFFRES PUBLIC

**Titre :** Remplacement de portes de garage  
CFP – Pavillon de la Foresterie

**Numéro :** E24-25-12

|   |   |
|---|---|
| <b>Propriétaire :</b>                           | Centre de services scolaire de l'Estuaire<br>620, rue Jalbert<br>Baie-Comeau (Québec) G5C 0B8<br>Téléphone : 418-589-0806, poste 2500   |
| <b>Documents :</b>                              | <p>Les entreprises invitées à soumissionner peuvent se procurer les documents sur le site de <i>SEAO Constructo</i>, à compter du <b>25 septembre 2024</b>.</p> <p>Les soumissions doivent être présentées sur les formulaires prévus, sous enveloppes scellées et adressées au <b><u>Service des ressources matérielles, à l'attention de M. Stéphane Dumont, 40-A, avenue Michel-Hémon, Baie-Comeau, Québec, G4Z 2K4</u></b>. Il est très important d'y <b><u>inscrire le numéro de l'appel d'offres</u></b>.</p> <p>Les soumissions transmises électroniquement via SEAO sont acceptées. Tous les détails se retrouvent dans le document d'appel d'offres.</p> <p>Prendre note qu'aucune soumission ne sera acceptée par télécopieur ou par courriel.</p> <p>Pour toute information, bien vouloir communiquer au (418) 296-9648.</p> |
| <b>Architecte et ingénieur :</b>                | N/A   |
| <b>Visite des lieux :</b>                       | Une visite des lieux se tiendra le jeudi 16 mai 2024, à 13h30, au 640, boulevard Blanche à Baie-Comeau. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec M. Enrico Ianniciello au 418-589-0806 poste 2525.   |
| <b>Garantie de soumission :</b>                 | Aucune garantie de soumission n'est exigée.   |
| <b>Réception et ouverture des soumissions :</b> | Les soumissions doivent être envoyées à l'atelier du Service des ressources matérielles situé au 40-A, avenue Michel-Hémon à Baie-Comeau (arrière de la polyvalente des Baies), <b><u>au plus tard le 16 octobre 2024, à 14h00</u></b> , pour être ouvertes le même jour, à la même heure.  |
| <b>Éligibilité des soumissionnaires :</b>       | Les entreprises de service doivent avoir leur établissement dans la province de Québec pour être autorisées à soumissionner. Les firmes doivent avoir un établissement au Québec ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable au Québec ou dans une autre province ou un territoire visé par cet accord.  |
| <b>Note :</b>                                   | <p>Le Centre de services scolaire de l'Estuaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes. Il se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.</p> <p>Baie-Comeau le 25 septembre 2024,<br/>M. Stéphane Dumont, directeur<br/>Service des ressources matérielles</p>   |